Sources des données de base pour la révision générale du PAL
Données cadastrales : GEOSUD, Ingénieurs-Géomètres, 1630 Bulle, aut. n° 020.17.01.01/000 (adaptée).
Secteurs de dangers naturels : Carte des dangers naturels en zone préalpine du canton de Fribourg, CDN, 2005
Nature et paysage : reproduction autorisée par le SNP/FR
Inventaires fédéraux : OFEV
Périmètres archéologiques : SAEF/FR
Secteurs de protection des eaux souterraines : SEn/FR
Espace réservé aux eaux : SEn/FR

Voir décision d'approbation de la DIME du 30 AVR. 2025 P.3-4

Voir décision d'approbation de la DIME du 30 AVR. 2025 P.2

Voir décision d'approbation de la DIME du 30 AVR. 2025 P.6

Voir décision d'approbation de la DIME du 30 AVR. 2025 P.5

Voir décision d'approbation de la DIME du 30 AVR. 2025 P.6

PAD "Camping d'Enney"

Coordonnées métriques des cotations ponctuelles

N°	X	Y
1	2572'851.1	1'156'501.7
2	2572'840.7	1'156'489.3
3	2572'554.7	1'156'560.6
4	2571'561.6	1'154'328.3
5	2574'268.0	1'156'784.4
6	2574'277.9	1'156'771.1
7	2574'266.4	1'156'752.8
8	2574'192.9	1'156'580.0
9	2574'212.8	1'156'571.7
10	2574'204.2	1'156'513.8
11	2574'385.9	1'156'378.1
12	2574'283.0	1'156'292.8
13	2574'240.8	1'156'262.2
14	2574'130.7	1'157'323.3

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité 1 (RFD 1)
- Zone résidentielle faible densité 2 (RFD 2)
- Zone résidentielle de chalets 1 (RCH 1)
- Zone résidentielle de chalets 2 (RCH 2)
- Zone mixte (MIX)
- Zone d'activités 1 (ACT 1)
- Zone d'activités 2 (ACT 2)
- IG 1 — Zone d'intérêt général (IG)
- Zone de camping (CAMP)
- Zone de gravière 1 (GRAV 1)
- Zone de gravière 2 (GRAV 2)
- Zone de carrière (CAR)
- Zone de décharge de type A (DechA)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Aire forestière (FOR) (élément indicatif)

Eléments superposés

Secteurs superposés

- PN 4 — Secteur de protection de la nature
- Secteur de protection du paysage *(PAZ n° 2)*
- Secteur à prescriptions particulières
- Espace réservé aux eaux
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel
- Secteur de prairies et pâturages secs

Périmètres superposés

- Plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé
- Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire
- Périmètre de permis pour l'équipement de détail (PED) obligatoire
- Périmètre à IBUS augmenté
- Périmètre d'agriculture diversifiée
- Secteur constructible
- Sous-secteur ORNI
- Secteur parcours
- Périmètre de protection du site construit; catégorie 1
- Périmètre de protection du site construit; catégorie 2
- Périmètre de protection de l'environnement proche du site construit
- Périmètre de protection de l'environnement étendu du site construit
- Périmètre archéologique

Eléments protégés superposés

Boisements hors-forêt en zone à bâtir

- Arbre protégé; catégorie 1
- Arbre protégé; catégorie 2
- Haie protégée; catégorie 2
- Verger protégé; catégorie 2

- Chemin IVS protégé; catégorie 1
- Chemin IVS protégé; catégorie 2
- Bâtiment protégé; catégorie 1
- Bâtiment protégé; catégorie 2
- Bâtiment protégé; catégorie 3

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière (élément indicatif)
- 15 m — Distance min. de construction à la forêt dérogeant aux 20 m réglementaires
- Limite de construction à l'espace réservé aux eaux autre que 4 m

Informations indicatives

- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Bâtiment non cadastré
- Surface boisée hors aire forestière
- Reboisement futur obligatoire selon autorisation de défricher
- Cours d'eau en surface
- Cours d'eau sous tuyau
- Section de cours d'eau à créer
- Section de cours d'eau à supprimer
- ZSE — Zone « S » de protection des eaux souterraines légalisée
- ZSP — Zone « S » de protection des eaux souterraines provisoire
- Ligne à haute tension
- Ligne ferroviaire (TPF)
- Cotation ponctuelle de la zone à bâtir
- Site pollué : aire d'exploitation
- Site pollué : stockage

Commune de Bas-Intyamon

Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation du 22 juillet 2020

Plan d'affectation des zones

Plan 1 : zoom villages

Plan 2 : territoire complet

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

Approuvé avec conditions le 22 juillet 2020

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 15 du 16.04.2021

Adopté par le Conseil communal de Bas-Intyamon, le 25.05.2021

La Secrétaire

Le Syndic

le 27.05.21

Le Conseiller d'Etat, Directeur

16 avril 2021

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le... 30 AVR. 2025

Mandat : 2025 / st, ps
Document : 1_Bas-Intyamon_PAZ1_suite_adaec.mxd
Format : 84 x 90

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch